



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 11 septembre 2026

Résultat des votes suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 08 septembre 2026

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF) (La « Société »), leader européen des bio-composites pour la construction durable, partage le résultat des votes suite à l'assemblée générale des actionnaires du 08 septembre 2026 (l' « Assemblée »).

Les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte possédaient 25 590 714 actions, soit 30.45% des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En début de réunion, la Société rappelle que la société Capriona, représentée par Monsieur Pascal LEANDRI, détenant à ce jour 12.350.000 actions de la Société, agissant de concert avec d'autres actionnaires, a franchi à la hausse, sans le déclarer à la Société, le seuil de 5% en octobre 2019.

Le plafonnement, applicable aux actionnaires qui sont considérés comme agissant de concert, au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, à raison de l'accord conclu avec Monsieur Pascal LEANDRI, en vue d'exercer des droits de vote pour obtenir le contrôle de la Société, sera donc ajusté en conséquence à 2.179.276 droits de vote, correspondant à 5 % du capital de la société au mois d'octobre 2019.

La Société se réserve la faculté d'initier toute action judiciaire qu'elle jugera opportune à l'encontre des concertistes susvisés, étant rappelé que le défaut de déclaration d'un franchissement de seuil constitue une infraction pénale.

Déclaration du Directoire : « Nous remercions les actionnaires pour leur confiance et nous nous réjouissons des résultats de ce vote. L'élection de ces trois nouveaux membres au Conseil de Surveillance permet d'intégrer à notre gouvernance des profils expérimentés et complémentaires. Les parcours et les expertises respectives de ces membres seront d'indéniables atouts pour la Société, en parfait alignement avec le plan stratégique du Directoire. »

Bernard VOISIN – Président du Directoire
Marie BERLAND – Directrice Générale

Nombre d'actions : 96.370.849
Code ISIN : FR0011636083
Mnémonique : ALNLF

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 11 septembre 2026

Le résultat des votes par résolution est le suivant :

Nombre d'actions composant le capital social	96 370 849
Nombre d'actions disposant du droit de vote	84 050 396
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	24
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	25 590 714

Assemblée Générale Ordinaire		Pour		Contre		Résultat	Voix non exprimées	Nombre de voix comptabilisées	% du quorum
		Voix	%	Voix	%				
1	NOMINATION DE M. THIERRY ROCHE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	25 442 240	99,42%	148 474	0,58%	Adoptée		25 590 714	30,45%
2	NOMINATION DE M. PATRICK ANDRÉ EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	25 442 240	99,42%	148 474	0,58%	Adoptée		25 590 714	30,45%
3	NOMINATION DE M. LOUIS CAZAL EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	25 442 240	99,42%	148 474	0,58%	Adoptée		25 590 714	30,45%
5	Pouvoirs	25 442 240	99,42%	148 474	0,58%	Adoptée		25 590 714	30,45%



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À LIMONEST, le 11 septembre 2026

En savoir plus:

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale. L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr

CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.fr

